

Tribune et Inquiétudes des formateurs de l'INSPE Académie de Bordeaux à propos du dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C)

Les formateurs en Education Physique et Sportive (EPS) de l'INSPE de l'académie de Bordeaux tiennent à vous faire part de leur stupéfaction concernant la place accordée à leur discipline dans le cadre de la réouverture des écoles et des établissements scolaires mais aussi de leurs inquiétudes pour l'avenir de l'Education Physique et Sportive à l'école.

En effet, le 2S2C (sport, santé, culture et civisme) renvoie aux collectivités locales et aux instances sportives l'organisation des activités physiques à l'école et élimine de fait les acteurs principaux de cet enseignement obligatoire, les professeurs des écoles et les enseignants d'EPS. Le dispositif 2S2C, présenté comme un moyen temporaire de palier les contraintes exceptionnelles liées à la pratique sportive et culturelle en période de pandémie, deviendra-t-il l'horizon de "l'école de demain" ?

Œuvrant quotidiennement pour développer l'enseignement d'une EPS contrainte par le protocole sanitaire, les formateurs au sein de l'INSPÉ voient leurs efforts et le travail de leurs étudiants mis à mal par les conditions qui président à l'instauration du « 2S2C ».

S'ils comprennent la nécessité d'une mobilisation de toutes les forces pour favoriser l'accueil du plus grand nombre d'élèves lors de la phase de déconfinement que connaît notre pays, ils s'insurgent contre l'exclusivité de l'accès aux installations sportives accordée au « 2S2C ». L'enseignement de l'EPS, tant dans le premier que le second degré, se voit privé de ses « salles de classe ». L'état semble organiser de fait la substitution de cet enseignement obligatoire et « ô combien » nécessaire dans cette période inédite.

L'absence des enseignants d'EPS au sein de ce nouveau dispositif, à défaut de consolider des liens historiques entre les milieux sportifs et scolaire, scinde deux domaines éducatifs complémentaires.

Ils dénoncent la mise en place, sur le temps scolaire, de cette initiative coordonnée par les communes, prise en charge par des associations, entretenant la plus grande confusion et dévoyant ainsi les objectifs assignés à l'enseignement de l'EPS à l'Ecole. Les dernières déclarations du ministre de l'Education Nationale, en réponse aux questions posées par les sénateurs, promouvant ce modèle hybride comme un avenir pour l'Ecole dès la rentrée prochaine et à plus long terme, renforcent encore leurs inquiétudes sur le modèle d'Ecole ainsi envisagé et l'avenir de leur discipline.

Si la démocratisation de l'accès aux pratiques physiques sportives et artistiques est inscrite dans la loi et les programmes de l'Ecole, c'est bien qu'il s'agit d'un processus éducatif, s'adressant à tous les élèves de notre pays, garanti par le professionnalisme d'enseignants formés à cet effet, dans le cadre éthique qui s'impose à leur statut. Le modèle d'une Ecole restreinte aux fondamentaux, par ailleurs réduits aux outils, détachée des objets culturels qui lui donnent sens, s'apparente à une régression historique des ambitions de l'Ecole de la République.

Plutôt que de recourir à des expédients bon marché, faisant reposer le coût sur les collectivités locales dont on connaît les difficultés financières, comme les inégalités de ressources dont elles peuvent disposer renforçant les inégalités territoriales, c'est d'un vaste plan national ambitieux de développement de l'EPS dont nous avons besoin.

Il semble important de renforcer le rôle de cette discipline au sein d'une Ecole qui s'adresse à tous et de donner une place renouvelée à la formation de ses enseignants au sein des INSPE. De même, il apparaît nécessaire d'y associer une augmentation conséquente des recrutements d'enseignants et d'un investissement massif dans la construction d'installations sportives adaptées à la pratique scolaire.

Les formateurs EPS de l'INSPE de l'académie de Bordeaux en appellent à tous les enseignants d'EPS, formateurs d'enseignants, aux équipes départementales, aux militants de l'USEP et de l'UNSS, aux organisations syndicales et politiques pour la construction d'un large front du refus des conditions qui président à la mise en œuvre du 2S2C. Notre ambition s'attache désormais à l'élaboration de propositions alternatives nécessaires à la pratique d'activités physiques dans un cadre sanitaire strict.

Les formateurs de l'INSPE Académie de Bordeaux (par ordre alphabétique) :

Taha Al Azzawi, Valentin Bailly, Magali Boizumault, Florence Darnis, Florence Dupupet, Arnaud Devezeaux, Michel Fajole, Pascal Grassetie, Cecile Heulot, Joelle Larrat, Philippe Lardin, Yannick Le Briquer, Bruno Lom, Elisabeth Magendie, Florent Montharu, Laetitia Rosmann, Fabien Sabatier, Pascal Sibe, Cindy Soubrane, Yves Travailot, Didier Traverse.